



## Gendarmerie Nationale

La gendarmerie nationale est une des deux forces de sécurité intérieure compétentes sur l'ensemble du territoire national en métropole et outre-mer. Plus particulièrement en charge des zones périurbaines et rurales, elle compte 100.000 agents et 30.000 réservistes.

## La démarche d'innovation participative

### Caractéristiques de cette démarche

La démarche d'innovation participative de la gendarmerie nationale se structure autour de trois dispositifs :

- une hotline accessible à tous les agents, ce qui permet des remontées bottom-up d'irritants, de demandes d'amélioration ou de propositions nouvelles
- un dispositif d'innovation locale, qui encourage les initiatives locales et permet à tous les personnels de tester leurs idées. L'innovation locale s'appuie sur deux composantes, le GendFabLab (capacité de prototypage rapide répartie sur l'ensemble du territoire, tous les personnels ont accès à une imprimante 3D sur leur département) pour aider à la conception de nouveaux outils d'une part, et les ateliers de l'innovation (ADI), sorte de concours national, pour encourager le partage et favoriser la réplication ;
- un dispositif d'innovation accompagnée, qui s'apparente à un programme d'intrapreneuriat mais qui est ouvert au fil de l'eau et s'adapte à chaque cas pour offrir au porteur d'un projet une aide la plus adaptée possible (temps, appui technique, juridique, recherche de financement...)

La candidature aux trophées de l'innovation participative 2022 portait plus spécifiquement sur les ateliers de l'innovation, qui font suite à la modernisation d'un dispositif plus ancien d'encouragement de l'innovation locale.

En effet, depuis 2007, les « ateliers de performance » (ADP) ont placé la gendarmerie dans une forte dynamique d'innovation participative, en permettant à tout personnel de partager ses bonnes pratiques :

en 15 éditions ce sont près de 2 000 propositions du terrain étudiées pour le terrain.

En 2021 ces ateliers se sont transformés pour laisser place aux Ateliers de l'innovation (ADI), en apportant trois nouveautés majeures :

- un processus plus rapide et plus proche des innovateurs avec des cycles de validation plus courts et plus fréquents pour autoriser rapidement la réplication des bonnes pratiques à l'échelle nationale ;
- un partage plus simple des innovations via un répertoire dématérialisé, alimenté toute l'année et consultable par tous ;
- une sélection au plus proche des utilisateurs avec, désormais, un vote du terrain qui départage les finalistes (mise en avant de l'intelligence collective).

### Objectifs:

La démarche a pour but d'augmenter l'impact sur le terrain des bonnes idées réalisées localement en favorisant leur identification, leur diffusion et réplication (duplication par d'autres entités) ou leur généralisation (prise en compte par l'administration centrale). Il peut s'agir d'innovations portant sur tous les domaines : métier ou soutien, organisationnel ou technologique...

### Colonel Rémy NOLLET

Chef du département de la prospective et de l'innovation

innovation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



## Colonel Rémy NOLLET

Chef du département de la prospective et de l'innovation

innovation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Au niveau humain, la démarche s'insère dans le plan de transformation stratégique de la gendarmerie (GEND20.24), à la fois en alimentant le plan de transformation avec des mesures de simplification et de transformation et en mettant les agents de terrain au cœur du dispositif :

- l'administration centrale ne se prononce qu'en innocuité et pas en opportunité : s'ils l'ont fait, c'est qu'ils en avaient besoin ;
- le terrain juge le terrain : celui qui fait, c'est celui qui sait ;
- un fonctionnement bottom-up sans filtre hiérarchique, qui met en avant les agents de terrain plus que les entités.

### Mise en place de la démarche:

- Les participants peuvent déposer leur idée en ligne sur la plateforme de l'innovation participative (sans aucun filtre de la voie hiérarchique) ;

- Les idées recueillies sont d'abord évaluées par un comité de lecture au sein du département de la prospective et de l'innovation qui se prononce sur l'éligibilité selon 3 critères. L'innovation doit :

1. être éprouvée sur une ou plusieurs unités mais jusqu'alors non portée au niveau national ;
2. générer des gains positifs et mesurables ;
3. présenter un caractère innovant.

- après analyse par les directions métiers et les services ad-hoc, le comité de suivi de la DGGN donne l'avis d'innocuité (absence d'aspect trop « orthogonal » à la doctrine, respect des normes de sécurité, sécurité informatique, aspects RGPD...) et prononce s'il y a lieu les décisions de généralisation. Dès l'avis d'innocuité, un avis « autorisé à la réplique » est apposé. À défaut, si c'est possible, les modifications à effectuer pour obtenir l'innocuité sont proposées à l'innovateur.

- une fois par an, le vote en ligne permet de sélectionner les innovations qui intéressent le plus le terrain (constitution du panel de finalistes) tout en faisant connaître au plus grand nombre les innovations disponibles à la réplique, selon les besoins locaux. L'outil est conçu pour éviter les biais (affichage aléatoire des projets). Afin de lisser l'effet applaudimètre qui avantagerait les plus grosses unités, les innovations sont réparties dans les quatre catégories du plan de transformation et chaque votant doit voter pour au moins un item par catégorie.

- les finalistes sont alors invités aux assises qui se déroulent à la DGGN, et se terminent par le jury constitué d'autorités internes et externes, de représentants du personnel et d'un innovateur lauréat d'une précédente session. Il classe les finalistes selon les critères suivants :

- esprit d'initiative des concepteurs ;
- caractère novateur de la pratique ;
- imbrication dans le plan stratégique de transformation GEND20.24 ;
- qualité de la réponse apportée à un irritant du quotidien pour les personnels ou la population ;
- potentiel de réplique à l'ensemble des unités ;
- gains réalisables (financiers, de temps, de ressources, etc.) induits par la pratique.

La cérémonie de remise des récompenses (ouverte en visio à toute la communauté des innovateurs) est présidée par une autorité de haut niveau (ministre, directeur général), garant d'un sponsoring très fort de la démarche.



## Colonel Rémy NOLLET

Chef du département de la prospective et de l'innovation

innovation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

### Quelles grandes ambitions?

Une communauté institutionnelle

- Au service du plan Gend2024
- +500 innovateurs identifiés dans le SIRH
- Critère « capacité d'innovation » dans l'évaluation des officiers

Des innovateurs reconnus : forte symbolique

- Port d'un insigne : permet à chaque innovateur d'être ambassadeur du dispositif
- Remise de prix à la DGGN ou dans un lieu symbolique (cérémonie présidée par le ministre à Station F en 2021)
- Invitation des lauréats avec leurs familles

### Exemples de réalisations

**GEND'Accueil** : à l'arrivée dans une brigade, l'utilisateur signale le motif de sa visite sur une borne tactile. Le planton, même occupé, reçoit une alerte et peut personnaliser et prioriser l'accueil. Initialement développé par un innovateur, la DGGN prévoit d'intégrer le système aux logiciels métier en l'enrichissant de nouvelles fonctionnalités.

**ACCES RAPIDE GILET LOURD** : Des cintres articulés imprimés en 3D se positionnent au dos des banquettes des véhicules d'intervention pour positionner les « gilets lourds » de protection balistique, portés en cas d'intervention à risque. Ils offrent un gain de temps, de place et de sécurité en permettant un équipement dans le véhicule. Les imprimantes 3D mises à disposition des innovateurs et des unités dans chaque département permettent une réplique immédiate.